

<p>Cour d'appel : METZ</p>		<p>TGI : METZ</p>
<p>Autres TGI du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SARREGUEMINES - THIONVILLE 	<p>Tél. : 03 87 56 83 82</p> <p>Adresse : TGI DE METZ 3 rue Haute-Pierre 57000 METZ</p> <p>Courriel : cdad-moselle@justice.fr</p> <p>Site internet : cdad-moselle.justice.fr</p>	<p>Population : 1 065 894 habitants</p> <p>4 MJD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAULQUEMONT - FORBACH - VAL DE FENSCH - WOIPPY
<p>Autres CDAD du ressort : /</p>	<p>Date de la convention initiale : 25 avril 2001</p> <p>Date du dernier renouvellement : 27 novembre 2017</p>	<p>Président : Monsieur Pierre WAGNER</p> <p>Tél. : 03 87 56 75 31 Courriel : pierre.wagner@justice.fr</p>
<p>MDPAAD : Madame Caroline CHOPE Substitut général près la Cour d'Appel de Metz Tél. : 03 87 56 83 81 Courriel : caroline.chope@justice.fr</p>	<p>Régime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité publique - Personnel de droit public 	<p>Coordinatrice : Madame Virginie THOMAS</p> <p>Tél. : 03 87 56 83 82 Courriel : cdad-moselle.justice.fr</p>

Coordonnées du rédacteur du rapport :
Madame Virginie THOMAS
Coordinatrice du CDAD de la Moselle

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	25/04/01
Date d'approbation	ND
Date de publication	ND
Durée	6 ans
Avenants éventuels	ND

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de la convention	20/04/07
Date d'approbation	23/04/07
Date de publication	24/04/07
Durée	6 ans
Avenants éventuels	ND

Date de signature de la convention	01/02/13
Date d'approbation	06/03/13
Date de publication	22/04/13
Durée	6 ans
Avenants éventuels	26/03/15

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de l'avenant numéro 2	27/11/17
Date d'approbation	05/10/18
Date de publication	20/11/18
Durée	/
Avenants éventuels	/

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

		Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
L'Etat, représenté par le préfet du département	Monsieur Didier MARTIN	1	1
Le Président du tribunal de grande instance de Metz	Monsieur Pierre WAGNER	2	2
Le Procureur de la République près le TGI de Metz	Monsieur Christian MERCURI	1	1
Le département, représenté par le président du conseil	Monsieur Patrick WEITEN	1	1

départemental			
L'association départementale des maires	Monsieur Céleste LETT	1	1
L'Ordre des avocats du barreau de Metz	Maître Marc CHARRET	1	1
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Maître Marc CHARRET	1	1
La chambre départementale des huissiers de justice	Maître Bernard ROHRBACHER	1	1
La chambre départementale des notaires	Maître Jean SCHAUB	1	1
L'association CLCV Woippy Metz Nord	Monsieur Maurice CERF	1	1
	TOTAL :	11	11

1.2.2 Membres associés

<i>Membres associés</i>	<i>Nombre de voix délibératives CA</i>	<i>Nombre de voix délibératives AG</i>
<i>La Commune de Creutzwald</i>	/	1
<i>Le District Urbain de Faulquemont</i>	/	1
<i>La Commune de Metz</i>	/	1
<i>L'Ordre des Avocats du Barreau de Sarreguemines</i>	/	1
<i>L'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle</i>	/	1
<i>Metz Métropole</i>	/	1
TOTAL :	/	6

1.2.3 Personnes qualifiées

<i>Personnes qualifiées</i>	<i>Nombre de voix délibératives CA</i>	<i>Nombre de voix consultatives CA</i>	<i>Nombre de voix consultatives AG</i>
<i>Le magistrat de la Cour d'Appel désigné par les Chefs de la Cour d'Appel de Metz</i>	1	/	1
<i>Le magistrat du Tribunal de Grande Instance de Metz désigné par les Chefs de la Cour d'Appel de Metz</i>	1	/	1
<i>Le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de la Moselle</i>	/	1	1
<i>Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Thionville</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association CIDFF</i>	/	/	1
<i>Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle</i>	/	/	1
<i>Le secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail Moselle</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association DUOVIRI – Médiation pénale</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association PROXIMITE (Sarreguemines)</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association UFC Que Choisir</i>	/	/	1

<i>(Thionville)</i>			
<i>Le Président de l'Association d'Information et d'Entraide Mosellane</i>	/	/	1
<i>Le Président et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines</i>	/	/	2
<i>Le Président et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Thionville</i>	/	/	2
<i>Le Président de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57)</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association CIDFF Moselle Est</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Moselle</i>	/	/	1
<i>Le Président de l'Association CRESUS LORRAINE</i>	/	/	1
<i>Le Président de la Maison Départementale de la Médiation de Moselle (MDM 57)</i>	/	/	1
TOTAL :	2	1	21

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Assemblée générale

- **Composition de l'assemblée générale**

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des personnes morales membres du groupement (article 17 de la Convention Constitutive modifiée par l'article 5 de l'avenant numéro 2 en date du 27 novembre 2017). Outre ses membres de droit disposant d'une voix délibérative, elle comprend les membres associés avec voix délibérative et les personnes qualifiées avec voix consultative (liste ci-dessus). Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit assiste aux séances de l'assemblée générale avec voix consultative en sa qualité de Commissaire du Gouvernement du CDAD de la Moselle.

L'agent comptable assiste également aux séances de l'assemblée générale avec voix consultative.

- **Réunions**

Dates	Ordre du jour
14/03/2018	<p style="text-align: center;">I - Approbation du compte financier 2017,</p> <p style="text-align: center;">II – Actions en cours et projets du CDAD pour 2018,</p> <p style="text-align: center;">III - Questions diverses.</p>

1.3.2 Conseil d'administration

- **Composition du conseil d'administration**

Outre le Président du CDAD et le Vice-Président du CDAD, le Conseil d'Administration comprend :

Au titre des représentants de l'État :

- Le Préfet de la Moselle ou son représentant,
- Deux magistrats désignés par les chefs de la Cour d'Appel de Metz, l'un relevant de la Cour d'Appel de Metz, l'autre du Tribunal de Grande Instance de Metz.

Au titre des représentants des autres membres :

- Un représentant du Conseil Départemental de la Moselle ;
- Un représentant de la Fédération Départementale des Maires de la Moselle ;
- Quatre représentants des professions judiciaires et juridiques désignés par l'organisme professionnel dont ils relèvent :
 - un représentant de l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz,
 - un représentant de la Caisse des Règlements Pécuniaires du Barreau de Metz,
 - un représentant de la Chambre départementale des Huissiers de Justice de la Moselle,
 - un représentant de la Chambre départementale des Notaires de la Moselle,
- Un représentant de l'Association Consommation Logement-Cadre de Vie Woippy-Metz Nord.

En outre, pourra être appelé à siéger par le Président, en application de l'article 56 de la loi du 10 juillet 1991, avec voix consultative, pour la durée de la convention, la personne qualifiée suivante :

- Le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de la Moselle.

Le conseil d'administration se réunit en présence du magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit en sa qualité de commissaire du Gouvernement du groupement.

• **Réunions**

Dates	Ordre du jour
14/06/2018	I - Décision modificative numéro 1 du budget 2018 II - Examen des demandes de subventions pour 2018 III - Questions diverses
13/12/2018	I – Examen des demandes de subventions II – Présentation et vote du budget 2019 III - Étude du projet de convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Woippy IV – Questions diverses

Madame Caroline CHOPE, Substitut Général près la Cour d'Appel de Metz, MDPAAD, ou son représentant, Monsieur Claude CHEVALIER, participe à toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du CDAD de la Moselle. En sa qualité de Commissaire du Gouvernement, le MDPAAD assiste avec voix consultative aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement.

Les chefs de juridiction des TGI de Sarreguemines et de Thionville ont voix consultative aux Assemblées Générales du CDAD.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 mars 2018, les chefs de juridiction du TGI de Thionville étaient représentés par son Président, Monsieur Fabien SON, et les chefs de juridiction du TGI de Sarreguemines étaient représentés par Madame Claire KELLER, substitut.

Concernant les réunions du Conseil d'Administration : tous les membres participent régulièrement ou donnent pouvoir.

Concernant les réunions de l'Assemblée Générale : Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle et le secrétaire général de la Confédération Française Démocratique du Travail Moselle n'y participent généralement pas.

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ **Éléments généraux :**

L'essentiel des ressources en numéraire du CDAD de la Moselle réside dans la subvention octroyée chaque année par la Chancellerie, à laquelle s'ajoutent les subventions de fonctionnement du Conseil Départemental de la Moselle et de Metz Métropole, ainsi que les contributions en numéraire de certains membres.

Le CDAD a poursuivi en 2018 ses demandes de subventions auprès d'autres financeurs et a obtenu des subventions de la part de la Préfecture de la Moselle dans le cadre du FIPD et de la Politique de la Ville, ainsi que de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence (première demande).

L'apport en nature des membres associés du CDAD et des collectivités locales est important, notamment dans la prise en charge des structures d'accès au droit (mise à disposition d'un local et de personnel chargé de coordonner les actions au sein de ces lieux), et le cofinancement des permanences d'avocats.

En outre, les permanences délivrées à titre gratuit par les professionnels du droit allègent considérablement les charges financières du CDAD.

L'exercice budgétaire 2018 du CDAD se solde par une perte de 23 684,16 €.

❖ **Pilotage budgétaire :**

S'agissant de l'attribution des subventions aux associations, un travail en amont est effectué et une fiche par association est présentée aux membres du CDAD, avec les éléments suivants : le nombre de permanences et de personnes reçues au cours de l'année, les recettes et les charges de l'association, le montant du fonds de roulement, les cofinanceurs, la subvention demandée au CDAD, un ratio : subvention demandée/nombre de personnes reçues.

En 2017, un bilan des permanences d'avocats a été établi lors de la négociation des modalités de financement avec les Barreaux.

En 2018, il a été constaté que certaines permanences rencontraient un large succès (notamment au PAD TGI de Metz), nécessitant une réorganisation des rendez-vous, et que par ailleurs les bons de consultation en droit du travail délivrés par le greffier en charge de la MJD de Woippy avaient été peu distribués : 17 sur une dotation annuelle de 80 bons.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2018 :**

Le fonds de roulement s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à la somme de 107 063,84 €, correspondant à environ 6,7 mois d'activités.

Selon l'agent comptable du CDAD, ce fonds de roulement ne peut être moindre, eu égard notamment à la situation de Madame THOMAS, salariée du groupement.

Il permet également de combler, le cas échéant, le déficit de l'exercice budgétaire annuel, ce qui a été le cas en 2018.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions des membres du CDAD sont globalement conformes à l'annexe financière :

- **Ministère de la Justice** : subvention de 147 000 € - mises à disposition d'un local dédié, matériel bureautique, frais de fonctionnement, salles pour les permanences des PAD TGI (Metz, Sarreguemines et Thionville)
Contribution en nature évaluée à 11500 €
Traitement des greffiers en place à la MJD de Woippy, Faulquemont et Val de Fensch
- **Préfecture de la Moselle** : Mise à disposition des locaux du PAD de Château-Salins et du personnel d'accueil
Contribution en nature évaluée à 7 460 €
Subventions au titre du FIPD (1 145 €) et de la Politique de la Ville (3 117 €)
- **Conseil Départemental de la Moselle** : contribution financière de 8 200 €
- **Fédération Départementale des Maires de Moselle** : contribution financière de 500 €
- **Barreau de Metz** : Consultations juridiques au sein de la MJD de Woippy (deux fois par mois pendant 3 heures) et de la MJD de Faulquemont (trois à quatre fois par mois selon la demande)
Les avocats du Barreau de Metz assurent des permanences dans les Centres des Restaurants du Cœur sans contrepartie financière
Contribution en nature évaluée à 31 000 €
- **Chambre Départementale des Huissiers de la Moselle** : Consultations juridiques au sein des MJD de Forbach, Val de Fensch et de Woippy, et du PAD de Borny
Contribution en nature évaluée à 6 200 €
- **Chambre des Notaires de la Moselle** : Des consultations juridiques sont assurées au sein des MJD de Forbach, Faulquemont, Val de Fensch, Woippy, PAD de Château-Salins, AJ de Behren les Forbach et de Creutzwald -
Contribution en nature évaluée à 14 000 €
- **CARPA de Metz** : contribution financière de 1 000 €
- **Association CLCV Woippy Metz Nord** : consultations juridiques au sein de la MJD de Woippy
Contribution en nature évaluée à 500 €
- **Ville de CREUTZWALD** : Mise à disposition des locaux de l'Antenne de Justice de Creutzwald, prise en charge des frais de fonctionnement
Contribution en nature évaluée à 5 609 €
- **District Urbain de FAULQUEMONT** : Mise à disposition des locaux de la MJD de Faulquemont, prise en charge des frais de fonctionnement et de personnel
Contribution en nature évaluée à 82 125 €
- **Ville de METZ** : Mise à disposition des locaux du PAD de Borny et prise en charge des frais de fonctionnement
Contribution en nature évaluée à 15 000 €

- **Barreau de Sarreguemines** : Il est prévu dans l'annexe financière que le Barreau de Sarreguemines assure des consultations juridiques au sein du PAD Pénitentiaire de Sarreguemines. Le Barreau n'assure plus de consultations dans cette structure. L'association CIFF CIDFF Moselle Est assure des permanences régulières et en cas de difficultés pour répondre aux questions posées par les détenus, le juriste de l'association peut s'adresser à l'Ordre des Avocats du Barreau de Sarreguemines. En 2017, le Barreau de Sarreguemines a consenti à maintenir la rémunération de la permanence bimensuelle de 4 heures à la MJD de FORBACH à 154 € T.T.C financée à part égales par le CDAD et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, soit 77 € T.T.C à la charge du CDAD, ce qui constitue un avantage en nature considérable Contribution en nature évaluée à 6 000 €
- **Association UDAF de la Moselle** : contribution financière de 100 €
- **Metz Métropole** : contribution financière de 5 000 €

❖ **Focus sur la contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2018 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	210000	147000	01/05/18
Subvention complémentaire n°1			
TOTAL :	210000	147000	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			87,62%

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	43 216,92 €	48,37%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	46 124,00 €	51,63%	14 000,00 €	100,00%	6 200,00 €	100,00%
TOTAL :	89 340,92 €	100,00%	14 000,00 €	100,00%	6 200,00 €	100,00%

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD de la Moselle a opté pour un régime comptable public. Madame THOMAS est régulièrement en contact avec Madame MIO, agent comptable du CDAD. Monsieur le Président du CDAD associe Madame MIO à l'élaboration du budget prévisionnel. L'agent comptable élabore le compte financier, et le présente lors des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Aucun outil comptable spécifique n'a été utilisé par le CDAD de la Moselle, l'utilisation du logiciel EBP ayant été abandonnée en raison de sa complexité et de son inefficacité. Le CDAD de la Moselle respecte cependant les règles de la GBCP, notamment la présentation du budget selon les modèles GBCP, l'établissement, la conservation et la transmission des documents et pièces justificatives sous format dématérialisé.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2018 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice ...)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)

➤ Personnel recruté par le CDAD

2018 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Virginie THOMAS	Public	CDD	63551,38	100,00 %	12	Coordinatrice/juriste depuis le 1er décembre 2016

➤ Volontaires en service civique

2018 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées

III. ACTIONS MENEES

En 2018, un des objectifs du CDAD de la Moselle a été d'harmoniser les structures d'accès au droit du département, s'agissant de leur convention constitutive, de leur fonctionnement et des conventions de partenariat.

Le CDAD de la Moselle s'est particulièrement investi dans des actions à destination des jeunes, avec notamment la création d'un Point d'Accès au Droit à la Faculté de Droit de Metz.

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2018

3.1.1.1 Avec le Barreau de Metz

- Bons de consultations en droit du travail délivrés par le greffier de la MJD de Woippy,
- Consultations juridiques à la MJD de Woippy
- Consultations juridiques dans les Centres des Restaurants du Cœur pendant la campagne d'hiver
- Consultations juridiques au PAD de Metz Borny
- Consultations juridiques au PAD de Château-Salins
- Consultations juridiques au PAD TGI de Metz
- Consultations juridiques au PAD de Phalsbourg
- Consultations juridiques au PAD pénitentiaire de Metz Queuleu
- Consultations juridiques au PAD de la Maison des Adolescents de la Moselle
- Consultations juridiques à l'Antenne de Justice de Creutzwald

3.1.1.2 Avec le Barreau de Sarreguemines

- Consultations juridiques à la MJD de Forbach
- Consultations juridiques au PAD pénitentiaire de Sarreguemines
- Consultations juridiques au PAD TGI de Sarreguemines
- Consultations juridiques à l'Antenne de Justice de Behren les Forbach

3.1.1.3 Avec le Barreau de Thionville

- Consultations juridiques à la MJD du Val de Fensch
- Consultations juridiques au PAD de Thionville
- Consultations juridiques au PAD TGI de Thionville

3.1.1.4 Avec la Chambre Départementale des Huissiers de Justice

- Consultations juridiques à la MJD de Woippy
- Consultations juridiques à la MJD du Val de Fensch
- Consultations juridiques à la MJD de Forbach
- Consultations juridiques au PAD de Metz Borny
- Consultations juridiques au PAD de Château-Salins

1.1.5 Avec la Chambre des Notaires de la Moselle

- Consultations juridiques à la MJD de Woippy
- Consultations juridiques à la MJD du Val de Fensch
- Consultations juridiques à la MJD de Forbach
- Consultations juridiques à la MJD de Faulquemont
- Consultations juridiques au PAD de Château-Salins
- Consultations juridiques au PAD de Phalsbourg
- Consultations juridiques à l'Antenne de Justice de Behren les Forbach
- Consultations juridiques à l'Antenne de Justice de Creutzwald

3.1.1.6 Avec les associations

- ADIL 57 : interventions à la MJD de Faulquemont, à la MJD du Val de Fensch, à l'AJ de Behren les Forbach.
Cette association délivre des informations sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers des projets d'accession à la propriété.
- AFEP : interventions à la MJD du Val de Fensch.
Cette association assure un accompagnement à la rédaction d'actes administratifs.
- AIEM : financement d'un lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences (INFORM'ELLES), en partenariat avec le CIDFF Metz Thionville. L'AIEM délivre une information juridique de premier niveau quant aux conséquences juridiques, financières, sociales d'une séparation.
- AP SIS EMERGENCE : interventions à la MJD du Val de Fensch.
Il s'agit de primo-informations sur la médiation familiale.
- Association Franco-Asiatique : interventions au PAD de Borny Écrivains publics à destination des usagers étrangers, qui ne maîtrisent pas le français à l'écrit, et qui sont en situation de grande précarité, surtout financière.
- Association Relais Amical Malakoff Médéric : interventions au PAD de Château-Salins
Cette association assure un accompagnement à la rédaction d'actes administratifs.
- ATAV : interventions à la MJD du Val de Fensch.
Cette association délivre des informations juridiques pluridisciplinaires.
- ATHENES : financement d'un lieu d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences (LEA), en partenariat avec l'Ordre des avocats de Thionville, le CIDFF Metz Thionville, l'ATAV.
- CIDFF Metz Thionville : interventions à la MJD de Faulquemont, à la MJD du Val de Fensch, à la MJD de Woippy, au PAD de Metz Borny, au PAD de Château-Salins, au PAD pénitentiaire de Metz Queuleu
Cette association délivre des informations juridiques pluridisciplinaires.
- CIDFF Moselle Est : interventions à la MJD de Forbach, à l'AJ de Behren les Forbach, au PAD pénitentiaire de Sarreguemines, et au PAD de Phalsbourg.
Cette association délivre des informations juridiques pluridisciplinaires.
- CLCV Woippy Metz Nord : interventions à la MJD de Woippy, à la MJD de Faulquemont, au PAD de Metz Borny et au PAD de Château-Salins .
Cette association délivre des informations juridiques sur le droit au logement et sur le droit de la consommation.
- Conciliateurs de la Moselle : intervention de conciliateurs dans toutes les structures d'accès au droit de la Moselle
- CRESUS LORRAINE : interventions au PAD de Thionville, au PAD de Metz Borny, au PAD de Château-Salins, à la MJD de Woippy, à la MJD de Faulquemont, à la MJD de Forbach, à la MJD du Val de Fensch, et à l'AJ de Creutzwald ; cette association n'intervient plus au PAD de Château-Salins malgré la signature d'une convention.
Cette association délivre une information d'accès au droit des personnes confrontées aux situation de surendettement ou de déséquilibre budgétaire.

- DUOVIRI : interventions au PAD de Metz Borny, à la MJD de Faulquemont, à l'AJ de Creutzwald et à la MJD de Woippy ; cette association n'intervient plus au PAD de Château-Salins malgré la signature d'une convention.
Cette association délivre des informations juridiques pluridisciplinaires et plus particulièrement en droit notarial au PAD de Metz Borny et à la MJD de Woippy.
- ESPACE RENCONTRE : interventions à la MJD du Val de Fensch.
Il s'agit de primo-informations sur la médiation familiale.
- FAMILLES DE FRANCE : interventions à la MJD de Woippy et de Borny.
Cette association offre un accompagnement aux personnes en situation de précarité et en voie de désocialisation afin qu'elles puissent bénéficier de l'accès au droit.
- MARELLE : interventions à la MJD de Woippy, à la MJD de Faulquemont, au PAD de Metz Borny, et au PAD de Château-Salins.
Il s'agit de primo-informations sur la médiation familiale.
- RESTAURANTS DU COEUR : une convention de partenariat a été signée entre le CDAD de la Moselle et le Barreau de Metz, et les associations des Moselle Est et de Moselle Ouest des Restaurants du Cœur.
Les Barreaux de Sarreguemines et de Thionville ne sont plus partenaires de cette action, suite à la demande du CDAD de ne plus rémunérer ces permanences. Madame THOMAS, coordinatrice du CDAD, a assuré sept permanences dans les centres de Fameck, Saint-Avold et Forbach, pendant la campagne 2018/2019.
- THIONVILLE MEDIATION : interventions à la MJD du Val de Fensch.
Il s'agit de primo-informations sur la médiation familiale.
- UFC Que Choisir Thionville: interventions à la MJD du Val de Fensch.
Il s'agit de permanences de défense des consommateurs.

3.1.1.7 Avec l'Administration Pénitentiaire

- Convention constitutive du PAD pénitentiaire de Metz Queuleu signée en juin 2006, entre le CDAD de la Moselle, le Centre Pénitentiaire de Metz, le SPIP de la Moselle, l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz et l'association CIFF CIDFF Metz Thionville
- Convention d'intervention de l'association CIFF CIDFF Metz Thionville signée le 21 juin 2006, entre le CDAD de la Moselle, le Centre Pénitentiaire de Metz, le SPIP de Moselle, et l'association CIFF CIDFF Metz Thionville
- Convention d'intervention de l'ordre des avocats du Barreau de Metz signée le 21 juin 2006, entre le CDAD de la Moselle, le Centre Pénitentiaire de Metz, le SPIP de Moselle, et l'ordre des avocats du Barreau de Metz
- Convention constitutive du PAD pénitentiaire de Sarreguemines signée le 17 décembre 2008, entre le CDAD de la Moselle, le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines, la Maison d'arrêt de Sarreguemines, le SPIP de la Moselle, l'Ordre des Avocats du Barreau de Sarreguemines et l'association CIDFF Moselle Est
- Convention d'intervention de l'association CIDFF Moselle Est entre le CDAD de la Moselle, la Maison d'Arrêt de Sarreguemines, le SPIP de Moselle, et l'association CIDFF Moselle Est,

- Convention d'intervention de l'ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines, entre le CDAD de la Moselle, la Maison d'Arrêt de Sarreguemines, le SPIP de Moselle, et l'ordre des avocats du Barreau de Sarreguemines

3.1.1.8 Avec l'Éducation Nationale

L'Éducation Nationale, par l'intermédiaire de la DSDEN de la Moselle, est partenaire du CDAD de la Moselle dans le cadre de deux actions qui sont reconduites et qui n'ont pas fait l'objet de conventions :

- Accompagnement aux audiences correctionnelles : les classes qui en font la demande ont la possibilité d'assister à une audience du Tribunal Correctionnel. Durant l'année scolaire 2017/2018, plus de 1400 élèves ont participé à cette action au TGI de Metz. Les TGI de Sarreguemines et de Thionville accueillent également des classes.
- Reconstitution d'audience avec la participation de sept (7) classes de 2nde et 1^{ère} du département (lycée général et professionnel). Il s'agit de permettre aux élèves de reconstituer une audience correctionnelle en participant de manière active, chaque élève choisissant de prendre la place d'un magistrat, d'un procureur, d'un greffier, d'un avocat, du prévenu, des victimes, des témoins...

Cette reconstitution se fait à partir d'un dossier réel déjà jugé, le dossier pénal dont les noms ont été anonymisés leur étant confié.

Pour les aider à mener à bien ce projet, les élèves participent à une journée d'information au TGI de Metz, en présence d'un magistrat du siège, d'un magistrat du parquet, d'un greffier, d'un avocat, de la gendarmerie et de la police. Ils assistent également à une audience correctionnelle afin de visualiser ce qui a été présenté. Cela leur permet d'observer concrètement le déroulement d'une procédure devant le tribunal et le rôle de chaque acteur. En fin d'année scolaire, la reconstitution se fait en robe dans une salle d'audience du TGI de Metz. Un jury composé de professionnels assiste aux reconstitutions.

3.1.1.9 Avec la Préfecture et les collectivités territoriales

- Avec la Préfecture de la Moselle : signataire des conventions constitutives des quatre MJD du département ; lors de la création du PAD de Château-Salins : mise à disposition de bureaux à la Sous-Préfecture de Château-Salins (transformé en 2016 en Maison de l'État), charges de fonctionnement et d'entretien, agent d'accueil ;
- Avec la Mairie de Woippy, lors de la création de la MJD de Woippy : mise à disposition des locaux de la MJD, charges de fonctionnement et d'entretien de ces locaux, agent d'accueil ;
- Avec la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, lors de la création de la MJD de Forbach: mise à disposition des locaux de la MJD de Forbach, charges de fonctionnement et d'entretien de ces locaux, agent d'accueil ;
La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France participe à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein de la MJD de Forbach.
- Avec le District Urbain de Faulquemont, lors de la création de la MJD de Faulquemont: mise à disposition des locaux de la MJD de Faulquemont, charges de fonctionnement et d'entretien de ces locaux, personnel affecté à la MJD (un fonctionnaire à temps plein et un contractuel à mi-temps) ;
- Avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, lors de la création de la MJD du Val de Fensch : mise à disposition des locaux de la MJD du Val de Fensch, charges de fonctionnement et d'entretien de ces locaux, un agent d'accueil ;

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch participe à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein de la MJD du Val de Fensch.

- Avec la Mairie de Thionville, lors de la création du PAD de Thionville, situé au CCAS de Thionville : mise à disposition par le CCAS de la Ville de Thionville de bureaux et des charges y afférentes ;
Le CCAS de la Ville de Thionville participe à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein du PAD de Thionville.
- Avec la Mairie de Metz, lors de la création du PAD de Metz Borny : mise à disposition des locaux du PAD, charges de fonctionnement et d'entretien, agent d'accueil ;
- Avec la Communauté de Communes du Saulnois et la Mairie de Château-Salins, lors de la création du PAD de Château-Salins : ces deux collectivités participent à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein du PAD de Château-Salins ;
- Avec la Mairie de Creutzwald, lors de la création de l'Antenne de Justice de Creutzwald : mise à disposition des locaux de l'Antenne de Justice, charges de fonctionnement et d'entretien, un agent ;
La Mairie de Creutzwald participe à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein de l'Antenne de Justice de Creutzwald.
- Avec la Mairie de Behren les Forbach, lors de la création de l'Antenne de Justice de Behren les Forbach : mise à disposition d'un bureau au sein de la mairie, charges de fonctionnement et d'entretien, agent d'accueil ;
La Mairie de Behren les Forbach participe à hauteur de 50% au financement des permanences d'avocats au sein de l'Antenne de Justice de Behren les Forbach.
- Avec la Mairie de Phalsbourg, lors de la création du Point d'Accès au Droit de Phalsbourg : mise à disposition d'un local à la Maison des Services de la commune, charges de fonctionnement et d'entretien; le secrétariat de la mairie assure la prise de rendez-vous pour les permanences d'avocats et de notaire.

Aucune charte de qualité n'a été mise en place dans le cadre de ces partenariats.

3.1.2 Partenariats créés en 2018

3.1.2.1 Avec le Barreau de Metz

Aucune convention n'avait été régularisée entre le CDAD, l'Ordre des Avocats de Metz et le District Urbain de Faulquemont, s'agissant des permanences d'avocats assurées à la MJD de Faulquemont. Des permanences étaient fixées en fonction de la demande.

Dans un souci d'harmonisation entre toutes les structures d'accès au droit du département, une convention a été signée le 10 octobre 2018, assurant une permanence hebdomadaire des avocats d'une durée de 3 heures chacune, hors juillet et août.

3.1.2.2 Avec l'association LESTIVE

L'association LESTIVE est une association de lutte contre les violences conjugales qui agit dans le ressort du TGI de Thionville. Ses actions sont innovantes.

Trois axes sont mis en avant : programme victimes / programme auteurs et présentiel (POP). Le CDAD a attribué une subvention à cette association en décembre 2018.

3.1.2.3 Avec l'Éducation Nationale

Suite aux rencontres entre les CDAD du Grand Est, le CDAD de la Moselle a mis en œuvre l'action Ciné-Justice à destination des lycéens, consistant en la projection d'un film en lien avec le monde de la justice, suivie d'un débat avec des professionnels.

Les objectifs poursuivis sont :

- porter un regard sur la justice et ses partenaires,
- permettre une meilleure compréhension de l'institution judiciaire par le cinéma,
- construire un regard de spectateur de cinéma et développer un sens critique.

Pour la première édition, le thème de la justice des mineurs a été retenu avec le film « La Tête Haute » d'Emmanuelle Bercot avec Catherine Deneuve et Benoît Magimel.

Trois projections ont été assurées dans le département. À l'issue de chaque représentation, les élèves ont pu échanger avec des magistrats, des avocats, des éducateurs de la PJJ, et une psychologue de la Maison des Adolescents de la Moselle. Cette action a touché 250 lycéens de Moselle. La Région Grand Est est partenaire de cette action.

3.1.2.4 Avec l'Université de Lorraine

Depuis début 2018, le CDAD est en contact avec la Faculté de Droit de Metz afin de mettre en place un Point d'Accès au Droit à l'Université de Lorraine.

Après plusieurs entretiens avec le Doyen de la Faculté, il a été décidé de créer un PAD par des étudiants au profit des étudiants. Une convention a été signée en juillet 2018 et la première permanence a été assurée en novembre 2018, par des étudiants bénévoles de l'association des étudiants en droit de la Faculté de Metz (ASSED). Ces étudiants ont un niveau Master 1 et 2.

Il a été convenu que les permanences soient assurées dans un premier temps en présence de Madame THOMAS. Un annuaire comprenant les numéros utiles des professionnels du droit et des associations a été remis à ces étudiants volontaires afin qu'ils puissent orienter vers les structures à même de répondre aux questions des étudiants.

Une permanence bimensuelle a été mise en place à compter du mois de novembre 2018.

La Faculté de Droit a assuré la communication vers toutes les structures de l'Université de Lorraine de Metz.

3.2 Maillage territorial mis en place

3.2.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2018

Comme indiqué précédemment, un PAD a été créé en 2018 à l'Université de Lorraine, et plus spécifiquement à la Faculté de Droit de Metz. Les permanences ayant démarré en novembre 2018, il n'est pas possible d'établir un bilan qualitatif et quantitatif.

Aucun nouveau lieu d'accès au droit n'a été fermé en 2018, l'objectif étant de pérenniser et d'harmoniser les lieux existants.

3.2.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2018

- Lieux généralistes

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Nombre de personnes reçues en 2018
MJD FAULQUEMONT		3874
MJD FORBACH		4342
MJD VAL DE FENSCH		2546
MJD WOIPPY		3688
PAD METZ BORN Y	PAD	1391
PAD THIONVILLE	RAD	210
PAD CHATEAU-SALINS	PAD	176
PAD PHALSBURG	RAD	175
PAD TGI METZ	RAD	582
PAD TGI SARREGUEMINES	RAD	268
PAD TGI THIONVILLE	RAD	148
AJ BEHREN LES FORBACH		738
AJ CREUTZWALD		930
	TOTAL :	19068

Le PAD de Thionville ne bénéficie ni d'un lieu dédié, ni d'un personnel d'accueil. Les permanences se font majoritairement au CCAS, mais d'autres permanences sont effectuées au siège des associations. Est indiqué dans ce tableau le nombre de personnes reçues dans le cadre des permanences d'avocats assurées au CCAS.

- Lieux spécialisés

Intitulé du lieu	Nature de la structure (PAD ou RAD)	Publics et/ou thématiques ciblés	Nombre de personnes reçues en 2018
PAD pénitentiaire Metz Queuleu	RAD	PAD en établissement pénitentiaire - interventions aux CPA, QPA/QPS et PAD	139
PAD pénitentiaire Sarreguemines	RAD	PAD en établissement pénitentiaire : entretiens individuels et collectifs	113
Restaurants du Coeur	RAD	Permanences en centres d'association caritative pendant la campagne d'hiver (novembre 2018-mars 2019)	47
SPUL (Service de Psychiatrie d'Urgences et de Liaisons) Hôpital Mercy	RAD	Certaines personnes hospitalisées, dont la situation relève du service d'aide aux victimes, compte tenu des problématiques exposées, bénéficient de primo-informations relevant d'une problématique familiale/conjugale, du droit du travail, de procédures civiles (tutelle, curatelle, successions...).	35

Lieu d'accueil de jour « Inform'elles »	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence en partenariat avec l'association CIFF CIDFF Metz Thionville	427
Unité de Consultation Médico-Judiciaire (UMJ) à l'HIA Legouest à Metz	RAD	L'association CIDFF Metz-Thionville reçoit les victimes prises en charge par l'UMJ dans le cadre d'un entretien d'information juridique	64
« LEA » Lieu d'écoute et d'accueil de Thionville	RAD	Accès au droit des femmes victimes de violence en partenariat avec l'association ATHENES	77
PAD à la Maison des Adolescents de la Moselle	RAD	Jeunes (mineurs et jeunes majeurs), parents et professionnels (santé, éducation)	18
TOTAL :			920

3.2.3 Évaluation

3.2.3.1 Concernant la fréquentation des lieux d'accès au droit :

Au vu des chiffres transmis par les différentes structures, ce sont près de 20 000 personnes qui ont été reçues dans les différentes structures d'accès au droit de la Moselle. Ce chiffre ne tient pas compte des appels téléphoniques reçus.

En 2017, il avait été indiqué que 24 500 personnes avaient été reçues dans les structures d'accès au droit.

Il faut souligner que le chiffre indiqué dans le rapport d'activités 2017 pour la MJD de Forbach (9388) est erroné car il tenait compte des appels téléphoniques. Le chiffre à retenir pour 2017 est 4 512, soit une fréquentation totale pour 2017 d'environ 20 000 personnes.

La fréquentation est donc stable.

S'agissant des MJD, nous pouvons constater qu'en 2018, les structures de Forbach et à Woippy ont rencontré des difficultés s'agissant de leur personnel, ayant impacté leurs chiffres de fréquentation.

A Woippy, un nouveau greffier y a pris ses fonctions à temps plein le 1er mars 2018, ce qui a permis de redynamiser la structure.

L'agent d'accueil mis à disposition par la municipalité bénéficiait d'un contrat aidé jusqu'au 1er juin 2018, et la mairie de Woippy a décidé, pour des raisons budgétaires, de ne pas reconduire le contrat de cet agent au delà de cette date.

Le CDAD a adressé plusieurs courriers à Monsieur le Maire qui ont conduit à une reconduction du contrat de l'agent d'accueil à partir du mois de décembre 2018.

Pendant plusieurs mois, le greffier a assuré seul l'accueil physique et téléphonique, ne lui permettant plus d'assurer son travail d'information et d'animation de la structure. La MJD a également fermé ses portes lorsque le greffier était en congés.

Le CDAD a informé Monsieur le Maire que Metz Métropole ainsi que les communautés de communes environnantes seraient consultées afin d'intégrer la convention de fonctionnement de la MJD de Woippy.

La convention constitutive de la MJD de Woippy date de 2000, et ne prévoit rien s'agissant de la présence et de la prise en charge de l'agent d'accueil.

A Forbach, c'est l'absence de greffier pendant plusieurs mois qui a impacté les chiffres de fréquentation.

Le **PAD de Château-Salins** a une fréquentation en baisse par rapport à 2017. Malgré une communication régulière avec l'envoi du planning mensuel à toutes les mairies environnantes et la diffusion de dépliants, cette structure ne trouve pas son public. Le fait qu'elle soit implantée dans la Maison de l'État (ancienne Sous-Préfecture), et qu'elle ne dispose pas d'un accueil dédié peut expliquer cette baisse de fréquentation.

Depuis janvier 2018, les permanences de l'association CIDFF Metz Thionville se font sur rendez-vous.

La **MJD du Val de Fensch** a vu sa fréquentation augmenter, grâce à l'efficacité du binôme greffier/agent d'accueil, à la mise en place de nouvelles permanences (huissiers de justice et délégués du procureur), et à l'augmentation de permanences déjà existantes (association CRESUS, conciliateur, association APSIS EMERGENCE).

A **Behren-les-Forbach**, nous pouvons également constater une hausse de fréquentation liée à l'implantation de l'antenne de justice dans les locaux de la mairie de la commune.

En Moselle, nous disposons de MJD, de PAD et d'AJ et nous ne souhaitons pas y adjoindre une nouvelle appellation avec les RAD, dans l'intérêt des usagers.

Les personnes reçues dans les lieux d'accès au droit sont en grande majorité domiciliées dans le département. La proportion de personnes provenant de départements limitrophes est minime. Il s'agit dans ce cas de personnes qui travaillent en Moselle.

La provenance sociologique des personnes reçues est très variée. D'après les retours des intervenants, autant d'hommes que de femmes se rendent dans les structures, des couples, des familles (parents/enfants, frères/sœurs..). Les personnes sans emploi et les retraités sont plus importantes que les actifs et les étudiants.

Les personnes de nationalité étrangère sont de plus en plus nombreuses à venir dans les structures, pour être aidées dans leurs démarches de régularisation de leur statut.

3.2.3.2 Concernant les intervenants

Les associations qui interviennent sur les lieux d'accès au droit sont :

- **des associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit** (ADIL 57 pour le droit au logement, AIEM et ATHENES pour les femmes victimes de violences conjugales, CIFF CIDFF Metz Thionville et CIDFF Moselle Est, CLCV Woippy Metz Nord pour le droit au logement et le droit de la consommation, CRESUS LORRAINE pour des problèmes de surendettement ou de déséquilibre budgétaire, DUOVIRI pour des informations juridiques pluridisciplinaires, FAMILLES DE FRANCE pour des problèmes de surendettement et de droit de la consommation, UFC Que Choisir pour des problèmes de droit de la consommation),
- **des associations d'écrivains publics** (Association Franco-Asiatique, Frontaliers Lorraine, Relais amical Malakoff Médéric, AFEP , Centres Sociaux),
- **des associations d'aide aux victimes** (CIFF CIDFF Metz Thionville, CIDFF Moselle Est, ATAV, PROXIMITE),
- **et des associations de médiation** (MARELLE, ESPACE RENCONTRE, THIONVILLE MEDIATION, APSIS EMERGENCE, ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DE MOSELLE, PROXIMITE).

Les avocats interviennent dans toutes les structures d'accès au droit de la Moselle.

Ce sont des partenaires privilégiés du CDAD. Les permanences sont mensuelles, bimensuelles ou hebdomadaires, en fonction des besoins, et fonctionnent très bien. Les consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD finance l'ensemble de ces permanences, à l'exception de celles assurées à la MJD de Woippy et de Faulquemont, et aux Centres des Restaurants du Cœur du secteur de Metz, qui constituent des avantages en nature du Barreau de Metz.

S'agissant de la MJD de Faulquemont, aucune convention n'avait été régularisée avec l'Ordre des Avocats et le District Urbain de Faulquemont. Les permanences étaient fixées en fonction de la demande.

Une convention a été signée le 10 octobre 2018 assurant une permanence hebdomadaire à la MJD de Faulquemont (3 permanences en droit privé et 1 permanence en droit public par mois, selon un calendrier fixé à l'avance), hors juillet et août.

A la MJD de Forbach, chaque permanence d'avocats (de 5 Heures) est rémunérée 154 € T.T.C, financée à hauteur de moitié par le CDAD et moitié par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, soit une contribution en nature du Barreau de Sarreguemines au profit du CDAD de l'ordre de 6000 € annuels. La convention signée en 2009 entre le Barreau de Sarreguemines, le CDAD et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a été annexée à la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Forbach régularisée le 7 décembre 2018.

Pour les PAD, certaines permanences sont cofinancées par des collectivités locales (Mairie de Creutzwald, Mairie de Château-Salins et Communauté de Communes du Saulnois), par le FIPD en 2018 pour les permanences assurées à la Maison des Adolescents de la Moselle à Metz, et par la Préfecture dans le cadre de la Politique de la Ville pour les permanences assurées au PAD de Borny. Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence subventionne les permanences au PAD TGI de Sarreguemines à hauteur de 1500 €.

Suite à la défection des Barreaux de Sarreguemines et Thionville, Madame THOMAS a assuré pendant la campagne d'hiver 2018/2019 les permanences dans les centres des Restaurants du Cœur de Fameck, Saint Avold et Forbach.

Concernant les bons de consultation, un budget de 80 bons de consultation en droit du travail a été voté en 2017.

Le greffier en charge de la MJD de Woippy délivre ces bons, sans conditions de ressources, et en fonction du problème juridique. L'usager se rend ensuite chez l'avocat indiqué sur le bon.

Chaque bon est financé par le CDAD, à hauteur de 63,60 € T.T.C, une fois que la consultation a été assurée.

Pour cette action, la Préfecture de la Moselle, dans le cadre de la Politique de la Ville, a attribué en 2018 au CDAD une subvention d'un montant de 2544 €.

En 2018, 16 bons ont été délivrés contre 43 bons en 2017.

Selon le greffier, les usagers refusent de plus en plus ce type de consultation car ils se sentent obligés de poursuivre leur action avec l'avocat sélectionné.

Les notaires assurent des permanences dans toutes les structures d'accès au droit du département, à l'exception du PAD de Borny où l'association DUOVIRI renseigne les usagers dans les matières intéressant le notariat. Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre des Notaires de la Moselle. Les usagers sont satisfaits de ces permanences, car ils n'osent pas toujours pousser la porte d'une étude pour des renseignements. Certains ont un dossier en cours chez un notaire et ne comprennent pas les termes des actes notariés.

Le CDAD rémunère toutefois les permanences de l'association DUOVIRI par l'octroi d'une subvention.

Les huissiers interviennent dans les structures d'accès au droit de la Moselle. Depuis plusieurs années, quelques permanences sont assurées à la MJD de Forbach et à la MJD de Woippy.

Depuis 2018, ils interviennent également au PAD de Borny et à la MJD du Val de Fensch.

Les usagers ne sollicitent pas ces consultations alors que ces professionnels sont tout à fait compétents pour les renseigner sur des problèmes de baux, de surendettement...

Ces consultations sont gratuites pour les usagers.

Le CDAD ne rémunère pas ces permanences, s'agissant d'une contribution en nature de la Chambre Départementale des Huissiers de la Moselle.

La présence de partenaires institutionnels (DDD, conciliateur...) est fréquente dans les PAD :

Les **Délégués du Défenseur des Droits** (DDD) interviennent aux PAD de Borny et de Château-Salins. A Borny, le DDD a reçu 116 personnes en 2018. Au PAD de Château-Salins, le DDD a reçu 28 personnes.

70% des consultations concernent les relations avec les Services Publics ou les collectivités locales. 30% concernent des consultations hors compétence du DDD donnant lieu à orientation.

Les **conciliateurs** interviennent au PAD de Borny, de Château-Salins et de Phalsbourg. A Borny, le conciliateur a reçu 111 personnes en 2018, à Château-Salins 32 personnes (une baisse significative en raison de changement de conciliateur au cours de l'année), et à Phalsbourg 157 personnes (une baisse des entretiens en raison d'une vacance de poste depuis septembre 2018). Ils accomplissent un travail considérable.

Par contre, nous pouvons constater que **l'information à la médiation familiale** fonctionne peu dans les structures d'accès au droit. Ainsi, aucun entretien n'a eu lieu au PAD de Borny, à la MJD de Forbach et à la MJD de Faulquemont. A la MJD de Woippy, 12 entretiens ont eu lieu.

A la MJD du Val de Fensch, lors du Conseil de cette structure en juin 2018, Monsieur le Président du TGI de Thionville a souhaité développer l'information sur la médiation familiale, ce projet s'inscrivant dans le cadre d'un projet de juridiction plus global de développement des MARD.

Ainsi, les personnes actuellement convoquées devant le juge aux affaires familiales sont destinataires d'un document leur donnant une information générale sur la médiation ainsi que les coordonnées de trois médiateurs familiaux présents sur le ressort. Ce document a été complété par des informations sur la MJD.

Cette information n'étant pas suffisamment incitative, il a été envisagé d'adresser aux personnes convoquées devant le JAF une invitation à rencontrer un médiateur familial à la MJD (un rendez-vous d'une quinzaine de minutes). Les parties à une affaire familiale sont ainsi orientées vers un médiateur familial dès lors que l'une d'elles a fait savoir en temps utile son adhésion à une médiation familiale (en retournant un coupon systématiquement joint aux convocations). Ces personnes sont orientées prioritairement vers l'association THIONVILLE MEDIATION, qui a accepté d'augmenter en conséquence le nombre de ses interventions à la MJD (une intervention par mois). Ainsi, en 2018, 50 entretiens d'information ont eu lieu à la MJD du Val de Fensch, démontrant le succès de cette initiative.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **maillage territorial** semble adapté, à l'exception du Pays de Bitche situé dans l'Est du département. Les démarches entreprises auprès des collectivités locales n'ont pas abouti, et l'idée de s'implanter dans une MSAP du secteur a été abandonnée en raison de sa faible fréquentation.

Le **PAD de Thionville** n'est toujours pas identifié comme Point d'Accès au Droit.

Ce PAD est désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération Thionville Porte de France. Seules des permanences d'avocats sont assurées au CCAS de Thionville, financées par parts égales par le CCAS et par le CDAD.

En mai 2017, une réunion avec Messieurs les Présidents du CDAD de la Moselle, de la Communauté d'Agglomération Thionville Porte de France et de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a abouti à un projet de PAD qui soit une émanation de la MJD du Val de Fensch, permettant de drainer une population plus large et de rationaliser l'activité des sites.

Lors d'une réunion en mai 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération Thionville Porte de France a indiqué qu'il serait en mesure de mettre à disposition un étage de l'immeuble du CCAS situé au centre ville de Thionville en 2019, afin d'y assurer des permanences par les professionnels et les associations intervenant à la MJD du Val de Fensch. L'accueil pourrait être assuré par le personnel du CCAS.

Lors du Conseil de la MJD du Val de Fensch du 15 juin 2018, il a été décidé d'approfondir la réflexion sur le sujet et de procéder par étapes : dans un premier temps, une visite des lieux avec les membres

du Conseil sera envisagée. Par la suite, une réunion avec les intervenants de la MJD sera programmée pour connaître leur capacité et leur volonté de créer de nouvelles permanences sur le site de Thionville. Le CDAD est toujours dans l'attente de la programmation d'une visite des lieux et s'interroge sur les motivations réelles du maire de Thionville de mener à bien le projet.

3.2.3.3 Outils d'évaluation mis en œuvre

Ce sont surtout les comités de pilotage des structures d'accès au droit qui permettent au CDAD d'évaluer le taux de fréquentation, l'efficacité des permanences, le nombre et la qualité des intervenants, les demandes des usagers et des agents et/ou greffiers.

Au cours de l'année 2018, Monsieur le Président du CDAD s'est rendu dans toutes les structures et a assisté à tous les comités de pilotage et conseils.

Les outils d'évaluation ont été améliorés. Le CDAD a distribué début 2018, après concertations avec les intervenants, greffiers et personnels d'accueil, une fiche de renseignements complète et identique pour tous les intervenants, permettant d'affiner et d'améliorer le taux de fréquentation des permanences, et préciser également les profils sociologiques des usagers.

Le CDAD souhaite proposer aux intervenants de compléter en direct les fiches de renseignements qui pourront être exploités et analysés tout au long de l'année, et non en début d'année suivante comme c'est le cas actuellement.

3.2.4 Articulation avec les MJD

Le CDAD est un partenaire privilégié des quatre MJD du département. Un Conseil est organisé chaque année dans chaque MJD, en présence des partenaires (signataires des conventions constitutives, greffier et/ou agent d'accueil, coordinateur, associations, professionnels) permettant ainsi de définir la politique d'accès au droit au sein de chaque MJD, de dresser collectivement le bilan de son fonctionnement, des diverses actions entreprises et d'envisager des projets pour le futur.

Le CDAD a notamment entendu la demande des MJD de Forbach et de Woippy s'agissant du matériel informatique des intervenants qui était obsolète. Le CDAD a financé en 2018 cinq nouveaux postes (3 à Forbach et 2 à Woippy).

Pour la MJD de Forbach (TGI de Sarreguemines) et la MJD du Val de Fensch (TGI de Thionville), le CDAD est en contact régulier avec les chefs de juridiction.

Il est à signaler que la convention constitutive de la MJD de Forbach a fait l'objet d'une convention de renouvellement en date du 7 décembre 2018, suite au regroupement de plusieurs communes et au retrait de l'association Proximité.

Le CDAD travaille sur le renouvellement de la convention constitutive de la MJD de Woippy qui date de 2000, afin de tenter de régler le problème récurrent de l'agent d'accueil de la structure.

Lorsque de nouvelles actions sont envisagées, le CDAD est impliqué dans le processus de création, de communication et de financement. Le CDAD est parfaitement informé de tout ce qui se passe au sein des MJD de son ressort ou hors ressort.

Les questionnaires d'activités et les rapports d'activités des MJD sont un bon support de travail pour le CDAD.

3.3 Actions du CDAD

3.3.1 Actions thématiques

3.3.1.1 Actions reconduites en 2018

– **En faveur de publics démunis :**

1. En s'associant à l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz, le CDAD a signé le 5 octobre 2018 un avenant à la Convention de partenariat avec les Associations départementales des Restaurants du Cœur. Afin de conserver les repères géographiques d'un public très fragilisé, les signataires ont souhaité organiser des permanences juridiques de primo-information au sein de quatre centres choisis par les Présidents des deux Associations Départementales des Restaurants du Cœur. Durant la campagne d'hiver, de décembre 2018 à mars 2019, une permanence mensuelle de deux ou trois heures est assurée dans chaque centre sélectionné.

Un entretien individuel est proposé par le responsable du centre qui identifie avec la personne en difficulté la problématique rencontrée et l'oriente vers un avocat, avec son accord. Le bénévole référent s'assure que la personne soit présente le jour du rendez-vous et l'accompagne ensuite dans le déroulement de l'éventuelle procédure ou pour des démarches administratives, en suivant les préconisations de l'avocat.

Pour la campagne 2018/2019, 26 personnes ont bénéficié d'une consultation d'un avocat.

2. En partenariat avec l'Association ADIL 57, la MJD de Forbach a organisé une permanence mensuelle spécifique impayés de loyer, dont l'objectif est de renseigner les locataires sur la procédure à suivre dès le premier impayé de loyer, et sur les étapes de la procédure d'expulsion. Cette permanence est également accessible aux bailleurs.

– **En faveur de publics étrangers :**

Au PAD de Metz Borny, des permanences d'associations venant en aide aux étrangers ont été mises en place en 2016, à la demande des usagers. Elles interviennent surtout dans l'aide à la rédaction de courriers administratifs (écrivains publics) car le public accueilli ne maîtrise pas du tout le français à l'écrit.

352 entretiens ont été assurés en 2018 par ces associations ainsi que du personnel de centres sociaux.

– **En faveur de publics mineurs et jeunes majeurs**

1. Depuis fin 2016, la permanence mensuelle des avocats spécialisés dans le droit des mineurs a été délocalisée de la MJD de Woippy à la Maison des Adolescents de la Moselle à Metz, pour être au cœur de la cible. 18 adolescents ont été reçus par des avocats au cours de l'année 2018.

2. Au titre de sa mission d'information, le CDAD a développé un volet pédagogique à destination des jeunes :

Ainsi encadre-t-il plusieurs fois par semaine des audiences correctionnelles à destination des classes de collégiens et de lycéens du département. 1120 élèves ont été accueillis en 2018 au TGI de Metz.

Aux TGI de Sarreguemines et de Thionville, des élèves ont également la possibilité de venir assister à des audiences correctionnelles.

3. Depuis 2013, l'opération de reconstitution d'audiences correctionnelles permet de faire jouer par des élèves de lycées généralistes et professionnels un procès fictif sur la base d'une procédure anonymisée déjà jugée, afin de sensibiliser les élèves au fonctionnement de la justice.

En 2018, ce sont sept classes qui ont travaillé sur une affaire de harcèlement et violences conjugales avec leurs professeurs d'éducation civique, d'histoire-géographie et pour certains de théâtre.

Une réunion d'information est organisée en milieu d'année avec les élèves en présence de magistrats du siège et du parquet, de greffiers, d'avocats, de policiers, gendarmes afin que chacun puisse présenter sa profession et que les élèves puissent poser toutes les questions utiles sur le bon déroulement du procès.

L'association CIDFF Metz Thionville est également intervenue afin de faire connaître ses actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales ainsi que le bureau d'aide aux victimes au TGI de Metz.

L'après-midi, les élèves assistent à une audience correctionnelle.

Les reconstitutions se déroulent fin mai/début juin, en présence d'un jury composé de magistrats, d'avocats, de greffiers, d'inspecteurs d'académie, d'un policier ou d'un gendarme. Une classe a été sélectionnée afin de présenter leur travail à un plus large public lors de la Nuit du Droit du 4 octobre 2018.

4. 80 jeunes accomplissant leur service militaire volontaire (SMV) à Montigny-les-Metz ont pu assister en 2018 à des audiences correctionnelles spécifiques aux délits routiers.

– **En faveur de femmes victimes de violences :**

Le CDAD soutient financièrement l'action de l'Association AIEM qui, dans le cadre du lieu d'accueil de jour « Inform 'elles » assure l'accès au droit des femmes victimes de violence à Metz, en partenariat avec le CIDFF Metz Thionville. L'AIEM délivre une information juridique de premier niveau quant aux conséquences juridiques, financières et sociales d'une séparation.

En 2018, ce sont 427 personnes différentes qui ont bénéficié d'un entretien à « Inform 'elles », soit 359 victimes dont 4 hommes. Pour l'année 2018, le nombre de contacts et d'entretiens est de 1105 sur l'ensemble de l'année, tous types de contacts et entretiens confondus (téléphonique, physique, individuel, collectif).

Depuis 2017, le CDAD soutient financièrement l'action de l'Association ATHENES qui, dans le cadre de « LEA » Lieu d'Écoute et d'Accueil, accueille les femmes victimes de violences à Thionville. 77 personnes ont été reçues en 2018.

– **En faveur des personnes hospitalisées :**

Accès au droit assuré par l'Association CIFF CIDFF Metz Thionville au sein du SPUL de l'Hôpital de Mercy à Metz.

Certaines personnes dont la situation relève du service d'aide aux victimes, compte tenu de problématiques exposées, bénéficient également de primo-information relevant :

- d'une problématique familiale/conjugale : difficultés pré et post rupture, difficultés relationnelles parents/enfants, difficultés entre parents séparés, problématique liée au partage des biens...
- du droit du travail : inaptitude, licenciement, accident du travail, harcèlement...
- des procédures civiles : tutelles, successions...
- d'infractions pénales hors cadre professionnel ou familial. Les informations portent essentiellement sur le déroulement de l'enquête, les suites réservées à la plainte (notamment les classements sans suite), les modalités de constitution de partie civile ;
- outre les informations juridiques, les justiciables disposent de renseignements relatifs aux conditions d'accès à l'aide juridictionnelle (barème de ressources, aide à la constitution d'un dossier) et sur les possibilités de recours à l'avocat.

A Metz, 35 personnes dont 33 femmes ont été reçues en 2018, générant 97 demandes d'information, dont 44 en accès au droit et 53 victimes d'infractions pénales.

En mars 2017, une convention a été signée entre le CHR de Metz Thionville et l'association CIDFF Metz Thionville, afin que cette association reçoive les victimes prises en charge par l'UMJ dans le cadre d'un entretien d'information juridique.

En 2018, 64 personnes (39 femmes et 25 hommes) ont été reçues, 88 entretiens ont été réalisés ; certaines victimes ont été reçues plusieurs fois en raison notamment de la complexité de leur situation, de survenance de nouveaux événements, de l'évolution de leur état de santé...

Outre des informations juridiques, les justiciables disposent de renseignements relatifs aux conditions d'accès à l'aide juridictionnelle (barème des ressources, aide à la constitution du dossier) et sur les modalités de recours à l'avocat (avocat de permanences victimes, protection juridique, permanences au palais de justice, dans les MJD...)

L'association a réalisé 48 diligences : renseignements sollicités auprès du Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) afin de connaître l'état d'avancement de l'enquête (25), aide à la constitution de dossiers et aide rédactionnelle (23) (aide juridictionnelle, CPAM, fonds de garantie automobile, constitution de partie civile avec réserve de droits, plainte auprès du Procureur de la République, demande de copie de décision de justice...).

– **Accès au droit des détenus :**

Au Centre Pénitentiaire de Metz Queuleu :

L'Association CIDFF Metz Thionville organise des permanences mensuelles au PAD pénitentiaire du Centre Pénitentiaire de Metz Queuleu pour aider l'insertion des détenus.

En 2018, 59 personnes ont été informées en entretien individuel. 110 informations ont été données sur les thèmes suivants : droit de la famille, droit du travail, aides sociales, procédure (surendettement, aide juridictionnelle, voies d'exécution...).

Des informations collectives sont également organisées au Quartier de Préparation à la Sortie (9 informations collectives – 29 détenus informés), sur les thèmes suivants : indemnisation des victimes, conjugalité/parentalité, droit du travail, surendettement.

Les sessions du 2nd semestre 2018 ont été annulées par l'administration.

L'association CIDFF Metz Thionville intervient également au Centre de Peine Aménagé. 34 détenus hommes ont été concernés par ces interventions sur le thème de la citoyenneté et de l'indemnisation des victimes.

Les permanences mensuelles d'avocats au PAD pénitentiaire de Metz Queuleu ont été réactivées en 2016. 17 consultations ont été assurées en 2018.

A la Maison d'Arrêt de Sarreguemines :

L'Association CIDFF Moselle Est organise au PAD pénitentiaire de la Maison d'Arrêt de Sarreguemines des entretiens individuels (26 en 2018) et des informations collectives (18 informations collectives – 87 détenus informés).

– **Accès au droit du travail :**

L'ensemble des structures d'accès au droit sont confrontées à une augmentation croissante des demandes d'information face à des problèmes liés au monde du travail (licenciement, démission, arrêt de travail, harcèlements...).

A côté de la délivrance de bons de consultations en droit du travail délivrés par la MJD de Woippy, les avocats du Barreau de Metz assurent une permanence spécifique en droit du travail dans cette structure.

Comme indiqué ci-avant, les bons de consultation sont très peu distribués et il est envisagé de les supprimer en 2020.

A la MJD de Faulquemont, un avocat spécialisé en droit du travail a assuré une permanence mensuelle jusqu'en octobre 2018.

Depuis la signature de la convention avec le CDAD, l'Ordre des avocats et le District Urbain de Faulquemont en octobre 2018, une liste d'avocats généralistes est présentée par l'Ordre des avocats.

A la MJD du Val de Fensch, la demande est importante. L'Association CIDFF Metz-Thionville a ses permanences très chargées et ne peut pas toujours renseigner les usagers pour des questions en droit du travail, qui sont souvent urgentes à traiter.

Un avocat généraliste intervient une fois par semaine.

Un avocat spécialisé en droit luxembourgeois intervient une fois par mois.

L'Association TRANSFRONTALIERS LORRAINE a intégré le PAD de Metz Borny en 2016 par la mise en place d'une permanence mensuelle. Elle prône la mobilité vers l'Europe. Ses juristes apportent des informations en droit du travail, de la fiscalité et de la protection sociale. Ils accompagnent également les jeunes souhaitant suivre des stages à l'étranger. Intervenant sur rendez-vous, l'association n'a assuré qu'un seul entretien en 2018.

Un avocat généraliste intervient deux fois par mois au PAD de Borny, dans la limite de 18 permanences dans l'année. Un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2018 a attribué au CDAD une subvention permettant d'assurer une permanence complémentaire au PAD de Borny en décembre 2018.

– **Accès au droit du surendettement :**

L'Association CRESUS LORRAINE, spécialisée dans le domaine du surendettement, intervient dans toutes les structures d'accès au droit de la Moselle. Victime de son succès, les délais d'attente sont longs pour obtenir un premier rendez-vous. Les greffiers et agents d'accueil préparent en amont le dossier pour que l'Association ne perde pas de temps dans les photocopies et tris des papiers.

Cette Association étudie également les projets de microcrédit personnel.

L'Association FAMILLE DES FRANCE intervient également dans ce domaine à la MJD de Woippy et au PAD de Metz Borny.

– **Bureaux d'Aide aux Victimes :**

Les associations CIDFF Metz Thionville et Moselle Est gèrent les bureaux d'aide aux victimes situés dans les locaux du TGI de Metz et de Sarreguemines, ainsi que dans toutes les structures d'accès au droit où elles interviennent.

A Thionville, l'association ATAV gère le bureau d'aide aux victimes du TGI de Thionville et intervient également à la MJD du Val de Fensch.

A Sarreguemines, l'association PROXIMITE intervient également au bureau d'aide aux victimes du TGI de Sarreguemines.

– **Information à la médiation :**

Les associations de médiation familiale effectuent de moins en moins de permanences d'information à la médiation dans les structures d'accès au droit du département, en raison d'une faible demande.

La MJD du Val de Fensch a toutefois assuré en 2018 50 entretiens d'information à la médiation, grâce à la politique d'incitation développée au TGI de Thionville par son Président et le barreau de Thionville.

3.3.1.2 Actions créées en 2018

– **Accès au droit du logement :**

A la MJD du Val de Fensch, l'association ADIL 57 a assuré deux nouveaux ateliers relatifs aux rapports locatifs et aux copropriétés.

– **En faveur de publics étrangers :**

Le CDAD a été approché par l'association LA CIMADE qui souhaitait faire un état des lieux des associations présentes sur le département pour venir en aide aux étrangers. Il a été relevé que les associations locales n'étaient pas formées pour aider ces personnes.

Une formation a donc été organisée le 19 juin 2018 par LA CIMADE à la Bibliothèque du TGI de Metz, à destination des intervenants des structures, membres d'associations et écrivains publics, soit au total 12 personnes. Cette formation a été financée par le CDAD.

LA CIMADE a également proposé une permanence téléphonique mensuelle avec un numéro dédié avec des horaires spécifiques, qui n'a pas fonctionné en raison de l'urgence des demandes.

LA CIMADE s'est depuis implantée sur le territoire de Metz en assurant des permanences à la MJD de Woippy.

– **En faveur de publics mineurs et jeunes majeurs**

1. En partenariat avec la DSDEN Moselle et la Région Grand-Est, le CDAD de la Moselle a mis en place une nouvelle action dénommée « Ciné Justice » sur le modèle d'autres CDAD.

L'utilisation du cinéma est un bon support pour permettre aux jeunes de se familiariser avec l'institution judiciaire et réfléchir sur des thématiques juridiques en lien avec les valeurs de la République et la citoyenneté.

Le thème retenu pour cette première rencontre est la justice des mineurs, avec la projection du film « La tête haute » d'Emmanuelle Bercot, et un débat avec des magistrats, des avocats, des éducateurs de la PJJ et des psychologues de la Maison des Adolescents de la Moselle. Trois projections ont été présentées dans le département en 2018 : Forbach, Phalsbourg et Montigny les Metz. Cette action a touché 250 lycéens de Moselle.

2. Suite à la demande de professeurs particulièrement motivés, il a été demandé au CDAD d'intervenir en classe après que des collégiens de 4^e aient assisté à des audiences correctionnelles.

Ainsi, avec Monsieur CHEVALIER, magistrat honoraire, Mme THOMAS s'est déplacée dans deux collèges du département, répondant aux questions de 200 élèves sur les métiers de la justice et sur le déroulement d'une audience.

3. Création du PAD Université à la Faculté de Droit de Metz

– **En faveur des seniors :**

Le CDAD est intervenu auprès des seniors de Metz. Dans un premier temps, Madame THOMAS et Monsieur CHEVALIER, magistrat honoraire, sont intervenus lors d'un Conseil Municipal des seniors pour faire connaître les actions du CDAD et ses structures sur Metz et environs.

Par ailleurs, le CDAD a aidé la municipalité à rédiger la partie « connaître ses droits » de son guide à destination des seniors.

– **En faveur de publics démunis :**

Le CDAD a signé une nouvelle convention avec les Restaurants du Cœur le 5 octobre 2018 assurant, pour la campagne d'hiver 2018/2019, la tenue de quatre permanences de deux heures au Centre de Fameck, deux permanences de trois heures au Centre de Forbach et au Centre de Saint-Avold. Madame Thomas, coordinatrice du CDAD, a assuré ces permanences.

3.3.1.3 Actions supprimées en 2018

– **Accès au droit des personnes défavorisées**

Les Barreaux de Sarreguemines et de Thionville n'ont pas souhaité renouveler leur partenariat avec les Restaurants du Cœur, le CDAD ne rémunérant plus ces permanences assurées par les avocats desdits Barreaux.

– **En faveur de victimes de l'amiante :**

Cette permanence spécialisée visait à répondre à un problème particulier identifié par la MJD de Faulquemont. L'association ATTM a arrêté d'assurer ses permanences.

– **En faveur des personnes hospitalisées :**

L'Association ATAV assurait des permanences sans rendez-vous au sein du Service des Urgences du CHR de Bel Air à Thionville. Le CDAD avait signalé en 2017 que les permanences hebdomadaires assurées au CHR de Bel Air ne répondaient pas à une demande. Le CHR de Bel Air étant en travaux depuis 2018, les permanences ont été supprimées.

3.3.2 Actions de communication

1. Dans le cadre de la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2018, le quotidien Le Républicain Lorrain a publié un grand article sur l'accès au droit en Moselle :

[pschitt://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2018/05/12/metz-comment-acceder-au-droit-gratuitement?preview=true](https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-ville/2018/05/12/metz-comment-acceder-au-droit-gratuitement?preview=true)

2. Le CDAD a fait réaliser une vidéo d'environ 5 minutes, afin de mieux faire connaître les acteurs du groupement, ses structures et ses actions. Cette vidéo est en ligne sur le site du CDAD :

<https://youtu.be/FMQbay-kzZw>

Avec cette vidéo, le CDAD a candidaté au prix de l'accès au droit organisé par le CNAJ.

3. En novembre 2018, l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS) de Lorraine, en partenariat avec le CDAD, a projeté le documentaire de Raymond Depardon « 12 jours », dans ses locaux, suivi d'un débat avec un juge des libertés et de la détention près le TGI de Metz, un psychologue et un professeur de droit.

3.3.3 Outils de communication

Le site internet du CDAD est régulièrement mis à jour par Madame THOMAS, qui a suivi une formation en ce sens.

Plus de 300 personnes consultent le site chaque jour.

La plaquette de présentation du CDAD imprimée en 2016 a fait l'objet d'une distribution régulière en 2018.

La MJD du Val de Fensch a proposé la création d'une plaquette de présentation de la structure. La réalisation a été faite par le service de communication de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Le CDAD a cofinancé les frais d'impression.

La Mairie de Metz a mis à jour et réédité à ses frais en 2018 un livret de 12 pages sur la Point d'Accès au Droit de Metz Borny, ainsi qu'un dépliant spécifique sur les écrivains publics intervenant au PAD.

Dans le cadre d'une politique globale et unifiée des demandes d'aide juridictionnelle au profit des personnes démunies, le CDAD a financé en 2018 le coût d'impression de 6000 formulaires de demande d'aide juridictionnelle qui ont été distribués dans les SAUJ et toutes les structures d'accès au droit de Moselle.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2018 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2019

4.1 Bilan de l'année 2018

Grâce au travail accompli en 2017 sur la rémunération des permanences d'avocats et sur les dossiers de demande de subventions demandés par les associations, le CDAD a réussi à maîtriser son budget en 2018.

Le CDAD s'est orienté vers d'autres financeurs et a ainsi obtenu des subventions de la part du FIPD, de la Préfecture de la Moselle, et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le fonds de roulement a été réduit à 6,7 mois, ce qui est conforme aux recommandations du SADJAV.

Une harmonisation des structures d'accès au droit est nécessaire, s'agissant tant de leur convention constitutive, de leur fonctionnement et de leurs conventions de partenariat.

Ainsi, en 2018, deux conventions ont été signées en ce sens:

- la convention définissant les modalités d'organisation des permanences d'avocats à la MJD de Faulquemont le 10 octobre 2018,
- la convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Forbach le 7 décembre 2018.

Les MJD de Woippy et de Forbach, structures phares en Moselle, ont connu en 2018 des problèmes d'effectifs, ayant eu un impact sur leur fréquentation.

La MJD de Forbach a fonctionné sans greffier pendant plusieurs mois.

Quant à la MJD de Woippy, le CDAD n'a aucune garantie sur la pérennité de l'agent d'accueil mis à disposition par la municipalité.

Les actions à destination des jeunes sont un véritable succès : possibilité d'assister à des audiences correctionnelles, interventions dans les collèges, reconstitutions d'audience, Ciné-Justice, création d'un PAD à l'Université de Lorraine, partenariat avec les jeunes en Service Militaire Volontaire (SMV).

Monsieur le Président et Madame THOMAS ont participé au deuxième regroupement des CDAD de l'Est à Epinal le 19 mars 2018. Cette rencontre a permis de constater une disparité entre chaque groupement, tant en terme de moyens que d'organisation structurelle.

Les participants ont appelé de leurs vœux une pérennisation du fonctionnement des CDAD, passant nécessairement par de meilleures garanties offertes à celles et ceux qui les font fonctionner au quotidien. Ont également été proposées des actions susceptibles d'être portées conjointement par plusieurs CDAD, soutenues notamment par la Région Grand-Est.

4.2 Perspectives pour l'année 2019

4.2.1 Moyens prévisionnels

Projection budgétaire pour l'année 2019 :

Charges prévisibles :

Frais de personnel : 67 100 €

Permanences d'avocats : 57 700 €

Subventions associations : 100 000 €

Logiciel comptable, site internet, assurance, colloque et formation, frais divers : 11 300 €

TOTAL : 236 100 €

Recettes prévisibles :

Chancellerie : 210 000 €

Conseil Départemental : 14 000 €

Metz Métropole : 5 000 €

CARPA : 1 000 €

Association départementale des Maires de Moselle : 500 €

UDAF : 100 €

FIPD : 1 500 €

Politique de la Ville : 4 000 €

TOTAL : 236 100 €

Soit un budget équilibré.

S'agissant des effectifs, Madame THOMAS bénéficie d'un CDD de 3 ans, renouvelable, qui a commencé le 1er décembre 2016, pour se terminer le 30 novembre 2019. Lors d'une prochaine réunion, le Conseil d'Administration du CDAD devra décider du renouvellement de son contrat de travail.

4.2.2 Actions prévisionnelles

MJD de Woippy

Dans un souci d'harmonisation des conventions constitutives des MJD, le CDAD souhaite régulariser en 2019 une convention de renouvellement relative au fonctionnement de la MJD de Woippy. Cette convention fixerait notamment d'une manière définitive le statut et le financement du poste d'agent d'accueil de la structure.

PAD de Thionville

Les membres du Conseil de la MJD du Val de Fensch doivent visiter les locaux proposés par la Communauté d'Agglomération Thionville Portes de France dans l'immeuble du CCAS situé au centre ville de Thionville, afin d'y établir une antenne de la MJD.

Actions à destination des jeunes/reconstitutions d'audience

Dans le cadre des reconstitutions d'audience pour l'année 2018/2019, les chefs de juridiction du TGI de Sarreguemines et du TGI de Thionville ont souhaité participer à cette opération au sein de leur juridiction pour les lycées de leur ressort, permettant ainsi à plus de classes du département de bénéficier de cette action.

Ainsi une classe de Fameck est accueillie par le TGI de Thionville et deux classes de Saint Avold sont accueillies par le TGI de Sarreguemines, portant à treize le nombre de classes participant à cette action dans le département.

Droit des étrangers

L'association LA CIMADE a proposé de mettre en place une permanence spécifique au droit des étrangers à la MJD de Woippy. Cette permanence hebdomadaire a démarré en mars 2019.

Écrivains publics

Une permanence d'écrivain public a été mise en place à la MJD de Woippy en février 2019, afin de répondre à une demande des usagers, de plus en plus perdus face aux démarches administratives dématérialisées.

Madame la Présidente du TGI de Sarreguemines a sollicité le CDAD à l'effet de mettre en place une permanence d'écrivain public à la MJD de Forbach.

Les deux antennes de justice de Creutzwald et Behren-les-Forbach sont également en demande d'une permanence d'écrivain public.

Un recrutement ou une subvention pourront être envisagés pour assurer ces permanences.

Un groupe de travail avec des personnes intéressées par ce sujet doit être constitué.

Permanence d'avocats au siège d'INFORM'ELLES, lieu d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales à Metz

Un projet de permanence spécifique pour renseigner et aider les femmes victimes à porter plainte contre leur conjoint ou ex-conjoint est à l'étude.

De nombreuses femmes accueillies à INFORM'ELLES sont d'origine étrangère et sont victimes de double violence liée à leur nationalité et aux violences physiques . Une permanence spécifique en droit des étrangers pourrait également être créée.

Journée Nationale de l'Accès au Droit

Dans le cadre de la Journée Nationale de l'Accès au Droit du 24 mai 2019, plusieurs actions sont envisagées :

- le CDAD est partenaire dans l'organisation d'un colloque sur la médiation pour les entreprises qui aura lieu toute la journée à la Faculté de Droit de Metz. La matinée sera consacrée à la médiation interne (relations employeur/salarié, ou entre salariés, prévention et gestion des risques psychosociaux...) et l'après-midi à la médiation externe (relations avec les fournisseurs, les clients et les administrations). Professeurs de droit, magistrats, avocats, chefs d'entreprise, médiateurs, pourront échanger avec un public ciblé de professionnels, chefs d'entreprise, artisans, commerçants, délégués syndicaux...
- les quatre MJD du département organisent une journée portes ouvertes afin de présenter leurs actions,
- le CDAD accueillera 2 classes au TGI de Metz et une classe au TGI de Thionville dans le cadre des reconstitutions d'audience.

4.2.3 Observations éventuelles

Le problème des rendez-vous non honorés dans les structures d'accès au droit n'a pas évolué en 2018. A titre d'exemple, à la MJD de Woippy, chaque permanence est impactée à hauteur d'un tiers, malgré des relances téléphoniques par les greffiers/agents d'accueil la veille ou le jour du rendez-vous. Aucune solution efficace n'a été trouvée pour régler ce problème.

Le manque de signalisation des structures d'accès au droit a été signalé aux municipalités qui les accueillent.

Ainsi, pour la MJD du Val de Fensch, le CDAD a adressé un courrier à Monsieur le Maire d'Hayange. La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a précisé qu'un totem serait installé à l'entrée de l'Hôtel de Communauté, avec indication de la MJD.

Les usagers doivent pouvoir se rendre facilement dans ce lieux et l'on constate que ce n'est pas le cas. Un effort doit encore être fait par les municipalités.

METZ, le 30 avril 2019

Pierre WAGNER
Président du Tribunal de Grande Instance de Metz
Président du CDAD de la Moselle

